

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2024

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES - (N° 2333)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 66

présenté par
Mme Liso

ARTICLE 4

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« ces délits »

les mots :

« les délits prévus au présent article »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.